



Compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2014

Le quatorze janvier deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 9 janvier, s'est réuni, à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET.

Membres :
- en exercice : 16
- présents : 14
- votants : 15
Quorum : 9

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Christian RAVENEAU, Alain GARDET, Daniel DURAND, Daniel BOUILLON et Christiane LOMBARD, Adjoints ; Fabrice CHENAUD, Anne-Marie PLASSE, Marie-Christine CALLEN, Laurent PEGON, Pierre CHABARD, Sandrine GALICHON, Bruno GALICHON et Christine GIL, conseillers municipaux.

Absents et/ou représentés : Alexandra DUMONT et Olivier LACHIZE, représenté par Daniel BOUILLON.

Secrétaire : Christian RAVENEAU - **Secrétaire auxiliaire** : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Comptes rendus des réunions communales et intercommunales

Le conseil municipal approuve sans observations le procès-verbal de la réunion du 26 novembre et les comptes rendus des réunions communales et intercommunales qui se sont tenues dernièrement.

Rendu compte d'une décision budgétaire du maire

Le conseil municipal prend acte de la décision budgétaire du maire prise le 12 décembre 2013. Elle porte sur le virement de crédits, au sein de la section d'investissement du budget principal 2013, de l'opération Dépenses imprévues aux opérations Service de la voirie et Ecole publique pour financer l'achat d'une pilonneuse et de deux vidéoprojecteurs.

Budget principal : présentation du compte administratif 2013

Le conseil municipal prend acte de la présentation du projet de compte administratif 2013. Il le votera lors de sa prochaine réunion après établissement du compte de gestion par le comptable.

Il prend acte qu'il doit réfléchir à l'utilisation de la subvention du Conseil général de la Loire inscrite en restes à réaliser pour le 1% décoration.

Il décide, par ailleurs, de voter le budget primitif principal 2014 avant les élections municipales de mars 2014 (la date butoir est fixée au 15 avril). La nouvelle équipe pourra ensuite affiner les prévisions en fonction de ses propres projets.

Il prend note de la date de sa prochaine réunion, le mardi 18 février.

Achats et travaux 2014 : demande de subvention du Conseil général de la Loire sur l'enveloppe cantonale d'aides de solidarité aux communes

Le conseil municipal décide de solliciter le concours financier du Conseil général de La Loire sur l'enveloppe de solidarité aux communes pour le remplacement des volets de la mairie, la construction d'un mur de soutènement au cimetière et le crépi de la maisonnette de Carillon.

Mise en place d'un compte épargne temps au 1er décembre 2013 suite aux observations du Comité technique paritaire

Le conseil prend connaissance des observations du Comité technique paritaire sur la mise en œuvre du compte épargne temps. Il en tient compte dans la rédaction de sa nouvelle délibération annulant et remplaçant celle du 26 novembre 2013.

Domaine public communal : demande de Me LABARRIERE pour acquisition par la commune de la voirie du lotissement GUILLARME puis classement dans le domaine public

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de Me LABARRIERE. Il ne souhaite pas acquérir la voirie du lotissement GUILLARME pour la classer ensuite dans le domaine public communal. D'une part, parce que cette voie ne débouche pas et ne présente aucun intérêt pour la circulation du public et, d'autre part, parce qu'elle n'est pas terminée.

Acquisition d'une parcelle de terrain pour la construction de la nouvelle station d'épuration : établissement d'une promesse unilatérale de vente avec Mme DE DREUZY, propriétaire

Le conseil municipal décide d'acheter cette parcelle de terrain en 2014. Pour arrêter le prix, il établit une promesse de vente unilatérale qu'il transmettra pour approbation et signature à la propriétaire.

Questions diverses

Révision du plan local d'urbanisme : Jean-Victor THEVENET, Maire, rappelle aux conseillers municipaux qu'ils peuvent faire part de leurs observations sur le projet de règlement du PLU en vue de les faire remonter à David BORGABELLO, maître d'œuvre. La commission chargée de la révision du PLU se réunira le vendredi 24 janvier à 13 h30 pour poursuivre ses travaux.

Construction d'un mur de soutènement dans le cimetière : le conseil municipal approuve le devis des Pompes funèbres SANTI pour la démolition de deux tombes à reprendre. Il pense que les agents communaux pourront participer à ce chantier.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 30.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 15 janvier 2014.

Le secrétaire de séance,
Christian RAVENEAU

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

